

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

N° 2024.52

Objet :

Compte Rendu Compte rendu des décisions
prises par le Vice-Président du CCAS

Affiché le :

Votes : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Résidence Autonomie François. Rustin sous la Présidente de M. Patrick ESPITALIER ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER.

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Isabelle TAILLIER)
Elhadji NDIOUR (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER).

ABSENTS

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Dans le cadre de l'aide facultative du CCAS, des décisions ont été prises par M. Le Vice-Président.

Voici la liste des décisions prises entre le 01.10.2024 et le 15.11.2024 :

Décision n° 2024.42 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé à LA RESSOURCERIE D'APT

D'attribuer un secours d'urgence de 210.00 euros correspondant à l'achat de l'électroménager.

Décision n° 2024.43 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé au bailleur M. MONNIER

D'attribuer un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant à une partie du loyer.

Décision n° 2024.44 approuvant l'attribution d'une aide aux loisirs versée à Provence Judo

D'attribuer une aide aux loisirs correspondant au solde de l'inscription au Judo pour 2024/2025.

Décision n° 2024.45 approuvant l'attribution d'une aide accès aux soins versée à Mme KOUYOUMDJIAN

D'attribuer une aide accès aux soins de 300.00 euros correspondant à une participation aux séances de psychomotricité (20 séances à 35€ la séance).

Décision n° 2024.46 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence

D'attribuer une aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à 20 €uros.

Décision n° 2024.47 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence (Octobre 2024)

D'attribuer 5 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 236,00 €uros.

Décision n° 2024.48 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine (Octobre 2024)

D'attribuer 2 aides pour la cantine soit une demi gratuité pour 20 repas par enfant, pour 2 enfants.

Décision n° 2024.49 approuvant un hébergement en secours d'urgence à l'Hôtel First Inn

D'attribuer un hébergement en secours d'urgence pour les nuits du 28.10.2024 au 30.10.2024 (3 nuits).

Décision n° 2024.50 approuvant un hébergement en secours d'urgence à l'Hôtel First Inn

D'attribuer un hébergement en secours d'urgence pour la nuit du 21.10.2024 (1 nuit).

Décision n° 2024.51 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé à TABAC LE HAVANE

D'attribuer un secours d'urgence de 25.00 euros correspondant à un timbre fiscal pour établir une pièce d'identité.

Décision n° 2024.52 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé GDH

D'attribuer un secours d'urgence de 300.00 euros correspondant à une partie du loyer.

Décision n° 2024.53 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé GDH

D'attribuer un secours d'urgence de 234.32 euros correspondant au reliquat de la régularisation de charges.

Décision n° 2024.54 approuvant l'attribution l'attribution d'une aide aux loisirs versée à JSA

D'attribuer une aide aux loisirs de 200.00 euros correspondant au solde de l'inscription au football pour 2024/2025.

Décision n° 2024.55 approuvant l'attribution l'attribution d'une aide aux loisirs versée à MJC APT

D'attribuer une aide aux loisirs de 140.00 euros correspondant au solde de l'inscription au Hip Hop pour 2024/2025

Décision n° 2024.56 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine

D'attribuer 1 aide pour la cantine soit une demi gratuité pour 20 repas par enfant, pour 2 enfants.

Décision n° 2024.57 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé EDF

D'attribuer un secours d'urgence de 193.28 euros correspondant à la facture d'octobre.

Décision n° 2024.58 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence

D'attribuer une aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à 60 Euros.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Prend acte des décisions rapportées.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

